

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 décembre 2021**

CCPC/2021347-49

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSÀ (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

**Objet** : demande de subvention en faveur du projet de restructuration-modernisation du complexe sportif intercommunal– inscrit au sein du DTA (Diagnostic Territorial Approfondi des installations et besoin d'équipements sportifs – en lien avec le plan de relance national et les JO de Paris 2024).

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte

Le Président explique que la Communauté de communes porte depuis plus de deux ans ce projet structurant pour le territoire et son attractivité.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le DTA co-piloté par les services de l'Etat et les Communauté de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne ; a été retenu dans le cadre de la candidature portée par le CREPS de Font-Romeu aux Centres de Préparation aux J.O de Paris 2024.

Il précise que ce projet vise la rénovation et le réaménagement du bâtiment et des installations existantes du complexe sportif intercommunal (accessibilité PMR, reconfiguration espaces d'accueil du public et poste de secours maître-nageur- cheminements, vestiaires, espace cardio/fitness, salle de musculation, buvette - snack, sauna-hammam – bain chaud - transformation de la piscine en bassin nordique).

Il indique que cette restructuration-modernisation servira non seulement à l'accueil des sportifs de haut niveau (triathlètes, nageurs, rugbymans, etc) mais aussi aux touristes ainsi qu'à la population locale (écoliers et associations sportives notamment).

Dans l'optique de demander et déposer tout dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ce projet il propose au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement : « RESTRUCTURATION – MODERNISATION DU COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL »

| Poste de dépense      | Montant HT            | FINANCEUR          | Participation         | Pourcentage |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| Honoraires équipe MOE | 399 800.18 €          | FSE                |                       |             |
| travaux               | 3 091 955.00 €        | Europe             |                       |             |
|                       |                       | Etat Plan montagne | 1 103 602.94€         | 32%         |
|                       |                       | CD66               | 890 000.00€           | 25%         |
|                       |                       | CR Occitanie PM    | 750 000.00€           | 21%         |
|                       |                       | Autofinancement    | 748 152.24€           | 21%         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>3 491 755.18 €</b> | <b>TOTAL</b>       | <b>3 491 755.18 €</b> | <b>100%</b> |

- De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **De valider le plan de financement ci-dessus**
- **De solliciter tout co-financeur via le dépôt de dossier de demande de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 décembre 2021

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 14-12-2021  
*NOTIFICATION FAST*

Pierre BATAILLE  
Président

